



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20231108-DL2023-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
14 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-088	Convention d'accès à la Grotte à Milon
------------	--

La Grotte à Milon et son chemin d'accès sont situés sur la commune déléguée de Caudebec en Caux, parcelles AK n°89 et 108, appartenant respectivement à Monsieur Alexandre DEMILLY et à l'entreprise REVIMA.

Dans cette grotte vivait en ermite Milon, le fils de l'Abbesse Wisla (vers 702) du monastère mérovingien de femmes, le Logium. En lien avec l'association de valorisation du patrimoine de Rives-en-Seine, il est envisagé de mettre en valeur cette grotte trop méconnue du public. Pour cela, il est nécessaire d'en aménager l'accès, mettre en place une grille à l'entrée de la grotte et une signalétique permettant de la localiser depuis la Corniche de Rétival.

Une convention permettra d'acter une servitude de passage et d'entretien de l'entrée de la Grotte à Milon. D'une part, les propriétaires des parcelles s'engageront à autoriser l'accès à la grotte et à la laisser libre de tout obstacle. D'autre part, la commune de Rives-en-Seine s'engagera à entretenir l'accès à la grotte, à mettre en place une grille l'entrée de la cavité et d'apposer une signalétique la localisant depuis la Corniche de Rétival.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention d'accès à la Grotte à Milon.
- De l'autoriser à signer la convention et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Didier Boquet', written over the printed name of the secretary of the meeting.